



**Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt**

Service Régional de la Forêt et du Bois
Affaire suivie par : Marion GRUA
Tél. : 05 56 00 42 17
Mel : marion.grua@agriculture.gouv.fr

Compte-rendu de la réunion technique du comité régional paritaire sylvo-cynégétique

sous le présidence de Messieurs Philippe De Guenin (DRAAF Nouvelle-Aquitaine) et M. Bernard Lazarini (CR Nouvelle-Aquitaine)

Date de la réunion : 15/05/2018

Lieu de la réunion : Hôtel de Région Nouvelle-Aquitaine, 14 rue François de Sourdis, Bordeaux

Pièces jointes :

- Annexe I A, B, C : Avancement de l'identification des zones les plus affectées : synthèse des retours des départements au 15/05/2018
- Diaporama de séance
- Diaporama FDC Corrèze sur protocole d'évaluation des dégâts de gibier en forêt

Liste des présents :

membres du CRPSC désignés dans l'arrêté préfectoral du 11/04/2017

Monsieur le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine représenté par Philippe de GUENIN
Monsieur le Président de la région Nouvelle-Aquitaine représenté par Bernard LAZARINI
Monsieur le Président de l'Union Régional des Communes Forestières représenté par Yves DUNOGUES
Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière représenté par Roland DE LARY en l'absence excusée de Jean-Paul LARQUE qui n'a pas reçu l'invitation
Monsieur François BONNET directeur de l'Agence Landes-Nord-Aquitaine de l'Office National des Forêts
Monsieur le Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest représenté par Jean-Jacques HERAUD
Monsieur Jean-Patrick PUYGRENIER Président du Syndicat FRANSYLVA Limousin ;
Monsieur Eric LE GALLAIS Président des Forestiers Privés de Poitou-Charentes
Monsieur le Président de l'Union de la Coopération Forestière Française représenté par Monsieur Henri DE CERVAL Président d'Alliance Forêt Bois
Monsieur le Président de la Fédération Régionale des Chasseurs représenté par Philippe MOURGUIART
Monsieur Henri SABAROT Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes représenté par Bernard ROUMEGOUX
Monsieur Michel AMBLARD Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Dordogne
Monsieur Jean-François SAUVAGE Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Corrèze
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Charente Maritime représenté par Stéphane CHAIGNIER
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute Vienne représenté par Christian GROLEAU

Autres membres invités :

Nicolas DOLIDON (DDTM33), Eric DUMONTET (SYSSO), Cécile MARIS (CRPF), Jean-Denis CRUSE (UCFF/AFB), David MARC (FDC17), Alain CONJEAU (FDC19), Yves CHETANEAU (FDC24), Jérôme WERNO (FDC 33), Alain DELPUECH (FDC87) ;

DRAAF : Sabine BRUN-RAGEUL (Directrice adjointe), Olivier ROGER (chef du service de la forêt et du bois), Marion GRUA (Resp. unité gestion durable), Patrick LACOMBE et Hugues CRUSE (chargés de mission).

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 – 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 55 12 90 00
Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX - Tél. : 05 56 00 42 00
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX - Tél. : 05.49.03.11.00
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Ordre du jour :

- Avancement des travaux départementaux sur l'identification, traitement des zones les plus affectées et partage des bonnes pratiques départementales.
- Avancement des travaux de l'observatoire régional.
- Méthodologie pour la poursuite des travaux.

En introduction, Monsieur de GUENIN (DRAAF Nouvelle-Aquitaine) rappelle les enjeux liés à l'augmentation des populations de grands gibiers, dans un contexte tendanciel où les plans de chasse augmentent mais où les effectifs des chasseurs diminuent. Il souligne la vive inquiétude des sylviculteurs sur l'avenir de leurs jeunes boisements .

1 Avancement des travaux départementaux sur l'identification, traitement des zones les plus affectées et retour sur les plans d'action (présentation en pièce jointe, cartes Annexe I, II)

1.1 Travaux des départements adressés à la DRAAF pour présentation au comité paritaire (Marion Grua, DRAAF Nouvelle-Aquitaine ; cartographies en annexe I a, b et c)

Cinq départements ont adressé à la DRAAF des propositions de carte en vue de leur présentation au comité paritaire :

- dans quatre départements, la proposition de cartographie a été validée par les partenaires (16, 17, 33, 64),
- dans le département des Landes, les forestiers et la FDC ont formulé chacun une proposition de carte. Elle a été complétée par la DDTM sur la base de décisions prises en CDCFS, en vue de présenter l'avancement des réflexions au comité paritaire. Ces travaux n'ont pas encore fait l'objet d'une concertation spécifique et formalisée.

Cinq départements ont adressé à la DRAAF les actions validées en CDCFS pour rétablir ou maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique (24, 33, 40, 47, 64).

Les différents retours à ce jour convergent sur deux éléments :

- une politique de vigilance menée sur l'ensemble du territoire concernant tous les grands ongulés.
- une identification des zones les plus affectées où la pérennité des peuplements est remise en cause par les seules populations de cerf.

Trois typologies de zonage ont été proposées, avec des terminologies variées.

1) Les départements de la Gironde et des Landes ont identifié deux zones sur leur territoire : des **zones « les plus affectées »** et sur le reste une zone dite **« de vigilance »**.

La cartographie 40 présentée résulte d'une proposition de la FDC 40 transmise à l'occasion du comité paritaire mais elle n'a pas encore fait l'objet de discussion avec les partenaires.

La cartographie 33 présente deux zones « les plus affectées » concernant les territoires suivants :

- une zone de 10 communes dans le Médoc (cf présentation suivante par la DDTM33). Elle est identifiée comme problématique depuis plus de 10 ans suite à l'impact de la tempête Martin et aux plantations réalisées. La densité d'attribution en 2018 est de 7,2 cerfs/1000 ha. Les attributions sont passées de 238 cerfs en 2000 à 1811 cerfs en 2018 et représentent plus de 80 % du plan de chasse départemental.
- Une zone à cheval sur les départements 33 et 40 située dans le camp militaire de Captieux. Ce territoire a été très peu chassé jusqu'à présent passant de 10 bracelets cerfs en 2009 à 74 en 2017. Pour 2018, un plan de chasse interdépartemental a été mis en place attribuant 300 bracelets dont 80 % de biches. Cette décision est associée à un ensemble de mesures devant permettre d'atteindre cet objectif.

Cinq départements (16, 17, 24, 47, 64) nous ont informé ne pas avoir de zones « les plus affectées ».

2) Trois départements (17, 24, 47) proposent un niveau de vigilance renforcé sur des **zones à enjeux particuliers** (forte densité de population, dégâts importants, surfaces importantes en renouvellement...). Des actions spécifiques y sont mises en œuvre permettant de limiter la pression du gibier sur les peuplements et de renforcer le suivi dans une démarche de prévention. Les travaux en Dordogne comme en Lot-et-Garonne n'ont pas encore abouti à une cartographie. En Charente-maritime, cinq secteurs ont été identifiés devant faire l'objet d'une surveillance particulière pour les populations de cerf.

3) Deux départements (16, 64) proposent **un zonage sur la répartition du cerf** associé à des mesures de limitation de son extension.

Le détail de ces propositions (typologie, terminologie et zonage) figure sur la carte jointe en Annexe Ic. La FDC40 a adressé à la DRAAF une proposition d'exclusion du cerf sur son territoire. Cette zone n'a pas encore été intégrée à la cartographie présentée.

1.2 Contributions de la CDCFS 33 au programme d'action du comité paritaire (Nicolas Dolidon, responsable de l'unité Nature à la DDTM de la Gironde)

Nicolas DOLIDON présente les grandes caractéristiques de l'unité de gestion Cerf du Médoc, son historique et les contributions au programme d'action du comité paritaire (identification des zones les plus affectées et programme d'action) préparées et validées par les membres de la CDCFS.

Seules les populations de cerf sont identifiées comme pouvant remettre en cause la pérennité des peuplements forestiers. Onze communes sont identifiées « zone les plus affectées ».

Un plan de 9 actions est validé comprenant :

- des actions spécifiques aux zones les plus affectées et des actions transversales sur tout le département ;
- des actions nouvelles et des actions existantes renforcées ;
- des actions à mettre en œuvre par la FDC, par les forestiers et par l'administration.

Dans ces zones, les objectifs forts de prélèvements sont accompagnés notamment d'une politique financière incitative et adaptée, de façon à lever les éventuels freins économiques à la réalisation.

Le chevreuil fait l'objet d'une gestion de vigilance.

Philippe de GUENIN invite les membres du comité à réagir à cette première présentation.

Henri de CERVAL (Président d'Alliance Forêt Bois) demande qui a validé ces cartes. Il déplore qu'AFB ait quadruplé son budget en regarnis ainsi que l'augmentation des surfaces forestières et de cultures clôturées. Il souhaite que des actes politiques forts soient posés : une augmentation très sensible des prélèvements sur toutes les espèces, la gratuité des bracelets supplémentaires, une gestion du chevreuil au même titre que celle du cerf. Il estime qu'il n'y a pas de problème de chasse, mais de gestion avec des plans de chasse sous estimé.

Philippe de GUENIN précise que l'explosion des populations de gibier est multifactorielle, et confirme que le travail présenté est bien consensuel et validé en CDCFS.

Henri SABAROT (Président de la FDC de la Gironde) détaille la politique financière de sa fédération qui permet la mise en place de plans de chasse adaptés (bracelets supplémentaires gratuits sous certaines conditions, etc...). Les signalements de dégâts sont pris en compte et toutes les demandes d'attribution sont acceptées. Des mesures ont également été prises sur les territoires privés.

Il déplore l'existence d'un changement radical des itinéraires sylvicoles suite à la tempête Martin et une différence de perception entre chasseurs et forestiers sur la capacité d'accueil des cervidés dans ces nouveaux peuplements.

Jean-Jacques HERAUD (Administrateur du SYSSO) précise qu'une étude Médocaine a bien montré l'homogénéité des dégâts entre semis et plantations.

Jérôme WERNO (Directeur FDC Gironde) soulignent le rôle de la bourdaine et de la ronce pour détourner l'appétit du gibier.

Philippe de GUENIN ne souhaite pas polémiquer sur les changements sylvicoles ni sur la capacité d'accueil des cervidés. Les efforts du comité doivent se concentrer sur la manière de juguler l'augmentation des populations de gibier.

Eric Le GALLAIS (Président des forestiers privés de Poitou-Charentes) souhaite parler d'autres zones que de l'ex-région Aquitaine. Il fait part de son inquiétude sur l'expansion du chevreuil et l'augmentation de la pression qu'il engendre sur la forêt.

Bernard ROUMEGOUX (Administrateur FDC des Landes) présente l'identification dans les Landes de zones très affectées, de zones d'exclusion du cerf, et de zones « intermédiaires », où des mesures de gestion adaptées au contexte sont prises. La fédération fournit de gros efforts pour la définition d'une gestion efficace, qui doit être suivie d'un important travail pédagogique sur le terrain. L'implication de tous les partenaires est nécessaire.

François BONNET (Directeur de l'agence Landes-Nord-Aquitaine de l'ONF) rappelle que le comité paritaire a vocation à développer une stratégie grâce à une émulation collective nourrie d'exemples locaux.

Sur un territoire faisant l'objet d'une surveillance renforcée depuis 10 ans, avec un dialogue resserré, des mesures fortes définies et mises en œuvre, il a été constaté une augmentation inexorable de la population, ce qui démontre la difficulté de rétablir un équilibre sylvo-cynégétique.

A contrario, en Dordogne nous avons l'exemple d'une augmentation significative des prélèvements et maintenue sur la durée qui a permis de contenir les populations. Il souligne les difficultés croissantes pour régénérer les forêts publiques du littoral, difficultés dont l'origine est multifactorielle, mais la maîtrise de l'impact du gibier y est stratégique. Il souhaite par ailleurs une discussion sur les zones d'exclusion de cerfs, avec des mesures de gestion dédiées.

Christian GROLEAU (Administrateur FRC) rappelle l'objectif d'équilibre agro-sylvo-cynégétique défini dans le code de l'environnement, et déclare qu'à ce titre il ne peut être envisagé des mesures d'exclusion, c'est à dire de destruction des populations.

Philippe de GUENIN précise que la mise en place de zones d'exclusion n'est pas une mesure d'éradication, et n'entre pas en contradiction avec le code de l'environnement. Il reformule les points de convergence :

- Dans les zones les plus affectées, il faut définir une augmentation significative des prélèvements, sur la durée, pour aboutir à une diminution significative des populations. Une zone est cartographiée comme « plus affectée », si tous les acteurs sont d'accord pour la définir comme telle .

- Par ailleurs, il propose que le comité régional partage les pratiques (modalités de suivi, zonages et modalités de gestion) en terme de limitation de l'expansion du cerf. La « zone de non installation » est le terme retenu au niveau régional pour les zones où le cerf n'est pas installé et où sont mises en place des mesures spécifiques pour maintenir cet état.

Henri SABAROT précise qu'en Gironde deux zones de non installation ont été définies avec des modalités de gestion différentes.

Michel AMBLARD (Président de la FDC de Dordogne) rappelle que les attributions du plan de chasse en Dordogne ont été très élevées il y a une dizaine d'année, l'effort des chasseurs a abouti à la diminution des populations de cervidés. Il souligne l'importance de suivre ces populations (comptage, relevés des abrutissements et des frottis, etc..) de façon concertée entre les chasseurs et les sylviculteurs. Dans les zones de non installation, une caution de 15€ par bracelet est demandée. Si l'animal est tué, le prix normal du bracelet est appliqué à la société de chasse. La fédération veille à garantir une gestion équilibrée des budgets, et attire l'attention sur le coût des baux de chasse et sur le fait qu'ils sont indexés.

Jean-François SAUVAGE (Président de la FDC de la Corrèze) indique que la définition qualitative des plans de chasse est essentielle. En Corrèze, 20 % des bracelets sont redistribués en cours de saison en fonction des déplacements des cervidés.

Jean-Patrick PUYGRENIER (Président du Syndicat FRANSYLVA Limousin) estime que les mesures qualitatives sont adaptées dans les zones de vigilance ; par contre les zones affectées doivent faire l'objet d'une augmentation des attributions nettement supérieure aux 15 % jusqu'alors appliqués, avec des mesures d'accompagnement permettant d'atteindre l'objectif de réalisation. Pour inverser la dynamique des populations, il faut augmenter les prélèvements d'au moins 50 % sur au moins trois ans.

Stéphane CHAIGNIER (Vice-Président FDC de Charente Maritime) précisent que ces mesures ne peuvent être définies que localement.

Philippe de GUENIN rappelle l'indispensable participation des forestiers aux différentes instances de concertation. Il invite à poursuivre les présentations.

1.3 Exemples d'actions menées par les FDC 40 et 24 (Philippe MOURGUIART, conseiller scientifique FRC)

Philippe MOURGUIART présente le suivi des populations réalisé à Ychoux (40), en zone de vigilance.

Cécile MARIS (Ingénieur du massif des Landes au CRPF) précise que les forestiers ont donné l'alerte bien avant que la fédération accepte d'augmenter les prélèvements. Elle affirme qu'il ne faut pas baisser trop vite la pression dès qu'un indicateur de suivi de population affiche une baisse : c'est le point défendu par les forestiers lors des discussions de préparation de la CDCFS. Elle préconise par ailleurs de bien prendre en compte la situation des massifs adjacents.

Philippe MOURGUIART présente le suivi des populations en Dordogne, en zone de vigilance. Les prélèvements ont été triplés en 7 ans, puis ont diminué très progressivement, les niveaux des populations sont aujourd'hui estimés stables.

1.4 Illustration par la FDC 19 d'actions mises en place dans le cadre d'une gestion de crise (Alain CONJEAU, responsable des services techniques FDC de la Corrèze)

Alain CONJEAU présente la gestion d'un conflit en 2011. Il démontre l'importance de pouvoir partager un constat entre les acteurs, sur le terrain, et selon un protocole défini (dans ce cas, une analyse des dégâts selon un protocole IRSTEA).

Jean-Patrick PUYGRENIER déclare le travail réalisé en Corrèze comme est un bel exemple de restauration du dialogue suite à une rupture. Les tensions latentes sont venues de l'augmentation des densités de gibier (les réalisations ont été multipliées par 6 en 12 ans). Il souligne les efforts faits par la fédération de Corrèze et les différents acteurs pour instaurer un bon relationnel. L'expérience corrézienne montre aussi qu'il faut « frapper vite et fort », pour ne pas perdre le contrôle. Les forestiers doivent par ailleurs mieux communiquer sur leurs pratiques, expliquer qu'ils n'utilisent pas de produits phyto-sanitaires. Il faut aussi valoriser les études qui existent sur l'équilibre sylvo-cynégétique et les différents itinéraires sylvicoles.

1.5 Synthèse régionale

Philippe de GUENIN retient des échanges que les inerties sur les plans de chasse entraînent une augmentation des populations de cervidés, et contraignent à des efforts de chasse importants pour inverser les dynamiques. Il acte le principe d'une augmentation significative des attributions dans les zones affectées, maintenue sur une durée suffisante, et accompagnée de mesures qualitatives. En revanche, il ne souhaite pas de règle universelle édictée au niveau régional, chaque département est seul compétent pour connaître son contexte et adapter l'augmentation du taux de prélèvement. Il souligne également la nécessité sur ce dossier d'avancer progressivement avec une bonne écoute de chacun des partenaires.

Il regrette cependant que tous les départements n'aient pas amorcé ce travail d'identification des zones plus affectées, exercice fondamental pour partager un constat et construire une culture commune.

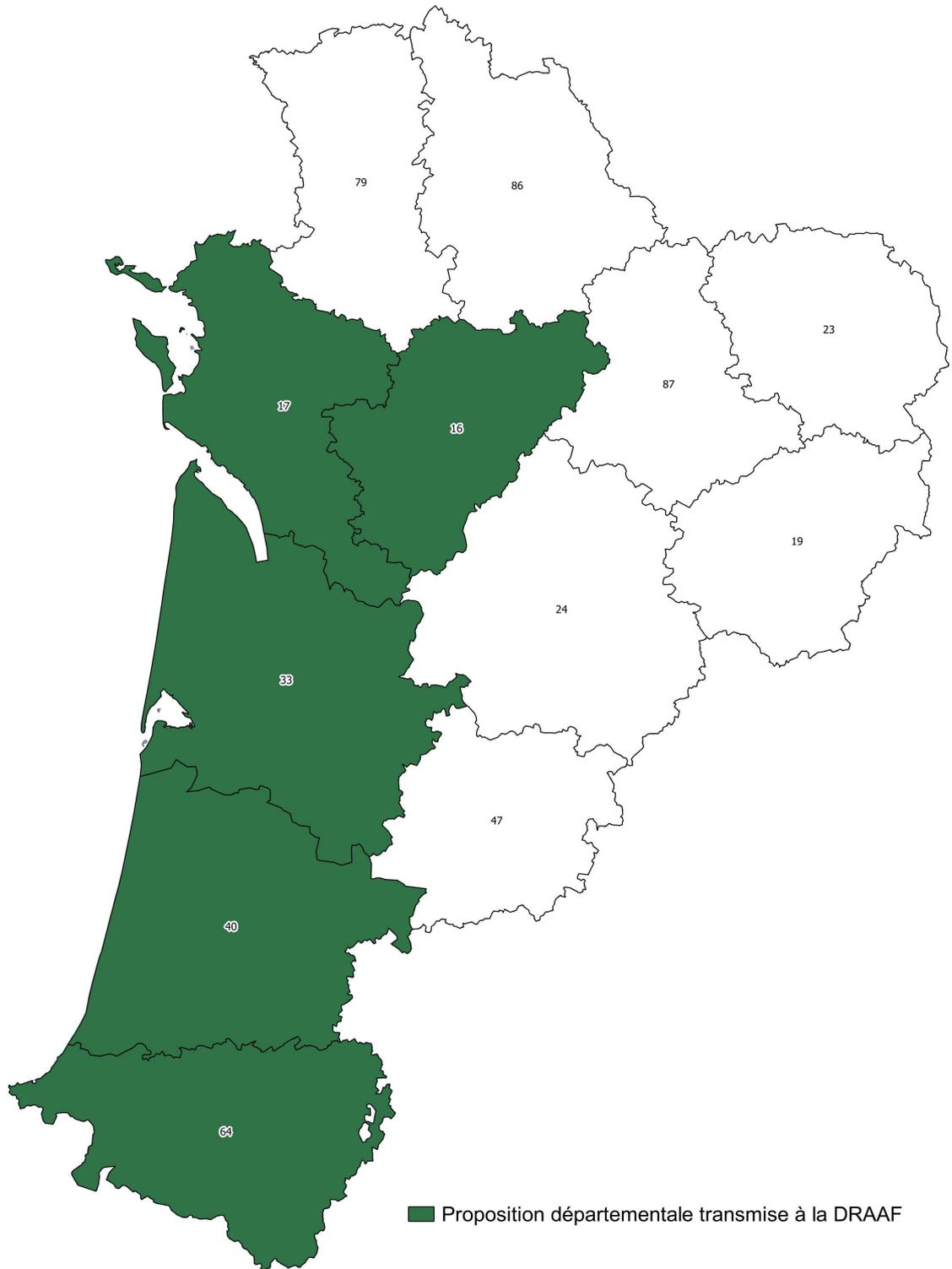
Il est acté que le travail se poursuivra dans les départements pour identifier :

- les zones les plus affectées : avec comme objectif de réduire les populations de cervidé, d'où une augmentation significative des attributions, maintenue sur une durée suffisante, et accompagnée de mesures qualitatives pour la préparation et la réalisation des plans de chasse ;
- les zones de non installation du cerf élaphe : zones où le cerf n'est pas présent et où des mesures spécifiques sont prises pour suivre et limiter son extension ;
- éventuellement des zones à enjeux particuliers (forte densité de population, augmentation des signalement de dégâts, surfaces importantes en renouvellement...).

Monsieur de GUENIN remercie l'assemblée pour la qualité des échanges. Il propose une nouvelle réunion du comité régional à la rentrée 2018 pour traiter les points de l'ordre du jour qui n'ont pu être abordés, pendant cette séance, en particulier l'observatoire régional de l'équilibre sylvo-cynégétique, la question des dégâts de chevreuil, et refaire le point sur les travaux en département.

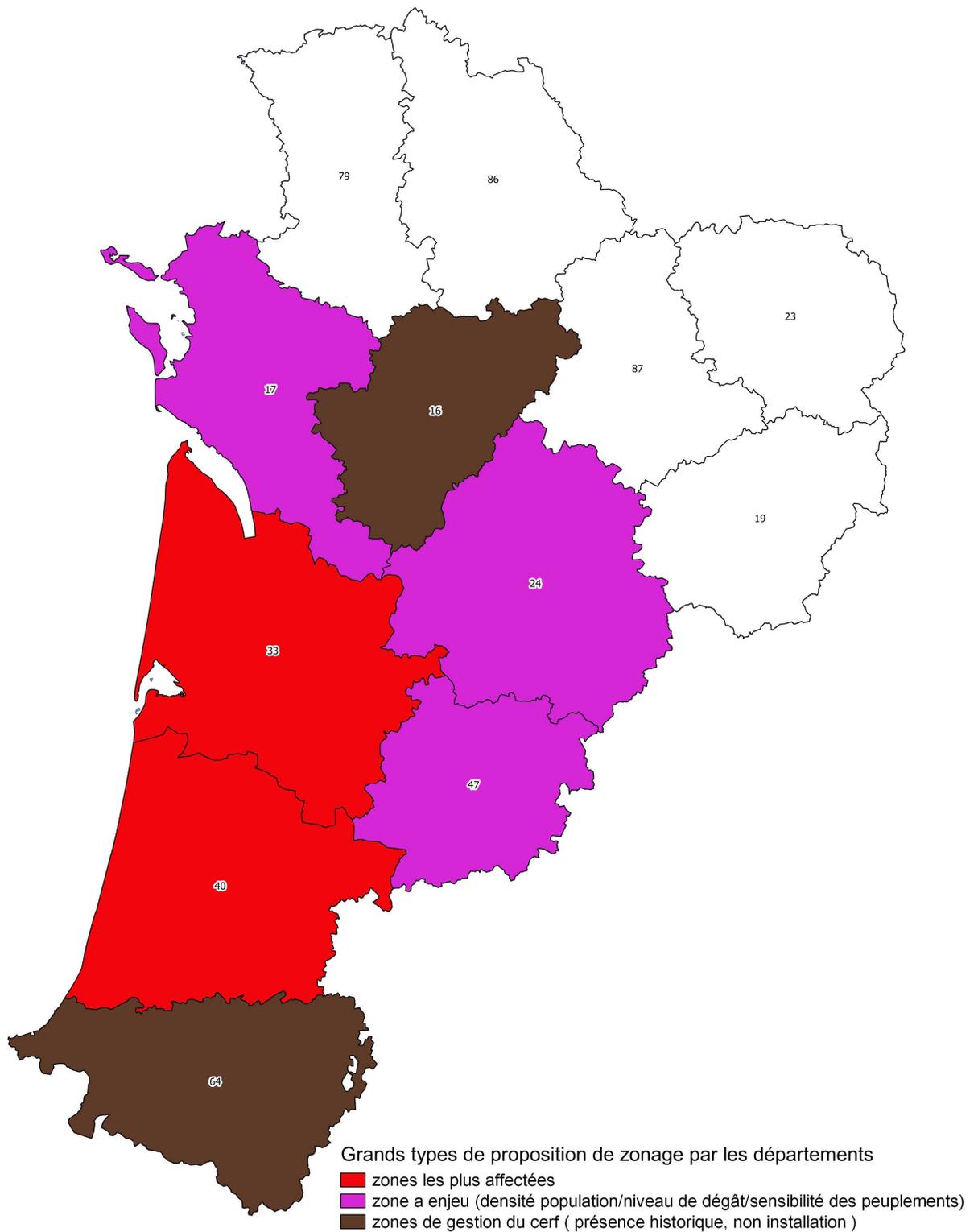
ANNEXE I A

Avancement de l'élaboration de la cartographie des zones les plus affectées : synthèse des retours des départements au 15 mai 2018



ANNEXE I B

Avancement de l'élaboration de la cartographie des zones les plus affectées : synthèse des retours des départements au 15 mai 2018



ANNEXE I C

Cartes départementales des zones les plus affectées pour le comité paritaire sur l'équilibre sylvo-cynégétique au 15 mai 2018

